

En ligne tous les mardis

25 octobre 2016

LA VIE ECONOMIQUE

- [Bonne nouvelle pour l'emploi](#)
- [Salaires des cadres : ceux qui gagnent, ceux qui perdent](#)
- [Le Brexit pénalisera l'export français de 5,6 milliards d'euros en 2017](#)
- [Patrons les plus performants : 10 Français au classement mondial 2016](#)
- [Un "cartel des lunettes" dans le viseur de l'Autorité de la concurrence](#)
- [Armée : les opérations extérieures ont coûté plus d'un milliard d'euros en 2016](#)
- [2015, année de la reprise dans le commerce de proximité ?](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Plus de 80 % des Français ne croient pas que la Sécu est « sauvée »](#)
- [Aménagements de la procédure de contrôle Urssaf](#)

FISCALITE

- [L'Assemblée adopte une baisse d'impôts de 154 euros pour 7 millions de foyers](#)
- [Impôt sur les sociétés \(IS\) : le taux réduit de 15 % va concerner plus d'entreprises](#)
- [Les prestations offertes par les CE bientôt taxées ?](#)
- [Les Entreprises du Voyage s'élèvent contre le projet de taxation des aides aux vacances](#)
- [Victimes du terrorisme : les assurances davantage taxées](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [La CGT accuse PSA de préparer un plan de suppressions de poste](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Anne Hidalgo veut autoriser les commerces parisiens à ouvrir 12 dimanches en 2017](#)
- [Signature de trois chartes pour favoriser emploi des Parisiens](#)
- [Val d'Oise : FedEx s'étend à Roissy et va créer jusqu'à 400 emplois](#)

- [Yvelines. Flins-sur-Seine : 355 embauches à l'usine Renault](#)

OPINIONS / VIE POLITIQUE

- [Pour François Rebsamen, la courbe du chômage "s'est effectivement inversée"](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Bonne nouvelle pour l'emploi

D'après une enquête trimestrielle publiée par l'**Apec** (association pour l'emploi des cadres), le 20/10/16 et réalisée en octobre 2016, 55 % des entreprises de plus de 100 salariés interrogées « envisagent de recruter au moins un cadre au cours du prochain trimestre ». Parmi ces 55 %, 79 % des entreprises affirment être « certaines » de le faire (contre 51 % qui prévoyaient l'embauche d'un cadre il y a un an, et 71 % qui en étaient certaines). Le contexte semble être favorable, d'autant qu'en 2014 et 2015, les prévisions des entreprises se sont révélées en-deçà de la réalité des embauches. Si l'on regarde le troisième trimestre 2016 par exemple, on s'aperçoit que les prévisions d'embauche étaient à 52 %, et que les embauches effectives ont été de 57 %. **Les secteurs en pointe pour l'embauche des cadres** : L'informatique (90 % des entreprises envisagent une embauche au 4^{ème} trimestre), l'ingénierie-recherche et développement (79 %), la banque-assurance (78 %). **Les secteurs les moins porteurs d'embauches de cadres** : les conseils et services aux entreprises (43 %), le médico-social (46 %), le commerce-transport (48 %). La construction reste, elle, dans la moyenne, avec des prévisions en hausse (57 %, contre 47 % au 3^{ème} trimestre et 53 % d'embauches effectives). Les recrutements sont, tous secteurs confondus, en évolution favorable en ce qui concerne le volume : au 3^{ème} trimestre 2016, 47 % des entreprises interrogées ont estimé que leur volume de recrutements de cadres avait été « en augmentation » (contre 39 % il y a un an). **Les profils les plus recherchés** : les cadres confirmés, entre 5 et 10 ans d'expérience (88 % des entreprises envisagent un recrutement de ce type au 4^{ème} trimestre). Par contre, seuls 37 % des entreprises envisagent d'embaucher des jeunes diplômés.

http://www.lepoint.fr/economie/bonne-nouvelle-pour-l-emploi-19-10-2016-2077251_28.php?M_BT=77616227272&m_i=xugCxymJC3%2B8PzqiS3wcH0L8X43o_ZNRhkHV9Ub8xJ5F5uMKPxTG1KVbyXITALFHOofvGdQaiTDSKNniJAKM_Vulu7Rhxl#xtor=EPR-6-Newsletter-Matinale-20161020

(Source : www.lepoint.fr du 20/10/2016, AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Salaires des cadres : ceux qui gagnent, ceux qui perdent

Selon deux enquêtes réalisées par les cabinets de conseil "**Deloitte et AON Hewitt**" et "**Willis Tower Watson**", les budgets dédiés aux augmentations salariales pour 2017 seraient en hausse : + 1,7 % d'après "Deloitte et AON Hewitt", et + 2,4 % d'après "Willis Tower Watson". **Jean-Philippe Gouin**, associé capital humain chez Deloitte : « *Le nombre de salariés ayant vu leur salaire gelé est lui aussi à la baisse par rapport à 2015. Ils passent de 7 à 4 % pour les non-cadres et de 8 à 7 % pour les cadres.* » Il semblerait que, enregistrant de meilleurs résultats financiers, les entreprises soient désireuses de les partager avec leurs salariés. **Jean-Vincent Ichard**, responsable du pôle enquêtes de rémunération de Willis Tower Watson : « *Une nécessité, après toutes les années de sacrifices. Car si le salaire n'est pas le seul facteur de motivation des salariés, il peut devenir en revanche une cause de démotivation.* » Malgré tout, les cabinets entendent rester prudents. **Vincent Cornet**, directeur rémunération globale de AON Hewitt : « *La conjoncture est incertaine et les employeurs n'ont pas suffisamment de visibilité.* ». **Frédéric Bonne-ton**, associé du cabinet MCR, spécialiste des rémunérations : « *Une fois qu'on a retiré la part consacrée à couvrir l'inflation - entre 0,5 et 1 % - et les sommes mobilisées pour les promotions, il n'y a pas beaucoup de grain à moudre. La tendance étant en outre à une plus grande sélectivité des bénéficiaires, seule une partie des salariés voit son salaire progresser, alors qu'une majorité a l'impression d'avoir fait elle aussi d'énormes efforts.* » Pourtant, il faut parvenir à attirer et motiver les salariés. **M. Cornet** : « *La rigueur salariale préoccupe les DRH, qui doivent répondre à une double exigence : poursuivre la maîtrise des coûts et attirer, motiver et fidéliser les salariés.* ». **Des solutions ?** De grands groupes étudient actuellement la rémunération à la carte, qui serait plus proche des attentes du salarié. Un exemple : **le développement du temps libre payé par l'entreprise**. **M. Ichard** : « *L'idée est de négocier davantage de temps libre, payé par l'entreprise, au lieu d'une augmentation, dans l'esprit start-up à l'œuvre dans la Silicon*

Valley ». Exemples chez Netflix (des vacances à volonté du moment que le salarié atteint ses objectifs), Google (une semaine accordée pour des projets personnels), Amazon (possibilité de faire le travail de trois mois en deux mois, le mois gagné étant récupéré par le salarié). La rémunération à la carte joue également sur d'autres tableaux, notamment **la mutuelle ou la prévoyance**. Le principe étant que, selon son âge, sa situation, un salarié n'a pas les mêmes besoins. **Denis Worbe**, du groupe automobile PSA : « *En matière de santé, nous proposons une couverture de base, commune à tous les salariés. Mais également des options en fonction du profil de chacun.* » Elle englobe aussi **l'actionnariat salarié** (Accenture, Airbus, PSA). **Jean-Philippe Debas**, président de la société de gestion Equalis Capital : « *La rémunération du capital étant plus élevée que celle du travail, les entreprises ont rouvert ce chantier. Certes, c'est de la rémunération différée, dans la mesure où il y a une obligation de garder les actions plusieurs années. Mais avec un taux de croissance des capitalisations boursières de 23 % l'année dernière, les salariés pourraient s'y retrouver.* » Début 2016, le groupe alimentaire Avril a ainsi proposé à ses 5 000 salariés de devenir actionnaires. Les actions étaient vendues 20 % en-dessous du cours estimé (estimation due au cabinet Equalis Capital, Avril n'étant pas coté. Résultat : 43 % des salariés du groupe se sont portés acquéreurs. **Philippe Lamblin**, DRH d'Avril : « *Les salariés ont investi 3,1 millions d'euros et notre abondement a représenté 2 millions d'euros. Cette opération a été l'occasion d'associer davantage nos collaborateurs à la marche de l'entreprise, et de les motiver en leur permettant de mieux comprendre la traduction concrète de leurs efforts.* » Une autre manière pour les entreprises de fidéliser leurs employés consiste à les **impliquer plus dans la vie de l'entreprise**. **Edith Lemieux**, vice-présidente de l'Université Air liquide, également en charge des projets de transformation ressources humaines : « *Les salariés des nouveaux bureaux de Grenoble ont eux-mêmes phosphoré sur l'aménagement de leurs futurs locaux.* » De son côté, Velux, fabricant de fenêtres, réunit l'ensemble de son personnel une fois par an pour lui présenter ses résultats et partager sa stratégie. **Nicolas Bruneteaux**, DRH de Velux France : « *Tout le monde reçoit la même information sur l'actualité, les nouveautés, les produits ou les évolutions du marché, cela renforce le sentiment d'appartenir à une même équipe.* » Enfin, dernier moyen exploré par les entreprises : **la promotion interne**. Ainsi, des cadres ont la possibilité de bouger plus facilement grâce à une mobilité transversale qui peut les amener vers des postes mieux rémunérés.

[http://www.challenges.fr/emploi/salaire-des-cadres/salaires-des-cadres-ceux-qui-gagnent-ceux-qui-perdent_433587#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20161018](http://www.challenges.fr/emploi/salaire-des-cadres/salaires-des-cadres-ceux-qui-gagnent-ceux-qui-perdent_433587#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20161018)

(Source : www.challenges.fr du 18/10/2016, Laurence Estival)

● **Le Brexit pénalisera l'export français de 5,6 milliards d'euros en 2017**

Le 19/10/16, **Euler Hermes** a déclaré que le Brexit – la sortie du Royaume-Uni de l'Europe – devrait entraîner pour les exportateurs français un manque à gagner de 5,6 milliards d'euros en 2017. **Stéphane Colliac**, économiste pays chez Euler Hermes : « *Avec la sévère dépréciation de la livre sterling, qui devrait engendrer une contraction des importations britanniques, nous estimons que les exportations françaises vers le Royaume-Uni ne croîtront finalement que de + 0,5 milliard d'euros en 2017* ». Les secteurs qui seraient les plus impactés par le Brexit : les machines et équipements, l'agroalimentaire, la chimie. Au cas où il n'y aurait pas d'accord de libre-échange entre le Royaume-Uni et l'Europe, la perte s'élèverait, pour chacun de ces secteurs et sur la période 2017-2019, à 500 millions d'euros. Dans l'hypothèse d'un accord de libre-échange, les pertes seraient moins lourdes : de l'ordre de 400 millions d'euros pour les machines et équipement, ainsi que pour la chimie ; de 300 millions d'euros pour l'agroalimentaire. **L'Usine Nouvelle** : « *L'incertitude régnant sur les conditions du divorce entre le Royaume-Uni et l'Union européenne et notamment les modalités de leur relation commerciale - avec ou accord de libre-échange - va principalement peser sur le taux de change, et donc sur les exportations en valeur* ». **M. Colliac** : « *C'est justement parce que le levier de transmission est celui de la devise que les répercussions de ce choc se feront sentir assez rapidement* ».

[Retour au sommaire](#)

<http://www.usinenouvelle.com/editorial/le-brexit-penaliser-a-l-export-francais-de-5-6-milliards-d-euros-en-2017.N452982>

(Source : www.usinenouvelle.com du 20/10/2016, pour Reuters, Myriam Rivet, édité par Yves Clarisse)

● Patrons les plus performants : 10 Français au classement mondial 2016

La "Harvard Business Review" (HBR) vient de publier son classement mondial 2016 des patrons les plus performants. **Le premier** : le danois Lars Rebien Sørensen, patron du groupe pharmaceutique Novo Nordisk. **Dix patrons français font partie du classement** : Bernard Arnault, PDG de LVMH (7^{ème}), Benoît Potier, Air Liquide (9^{ème}), Jacques Aschenbroich, Valeo (10^{ème}), Martin Bouygues (15^{ème}), Maurice Lévy, Publicis (31^{ème}), Jean-Paul Agon, L'Oréal (47^{ème}), Xavier Huillard, Vinci, Gilles Schnepp, Legrand (56^{ème}), Jean-Paul Clozel, Actelion (59^{ème}), Michel Landel, Sodexo (61^{ème}). **Les Echos** : « Cette année, pour établir son classement, la revue s'est appuyée sur les notes de "sustainalytics" (analystes experts en développement durable), fournisseurs d'évaluations RSE à l'attention d'investisseurs institutionnels, mais aussi, de CSRHub, une entité qui recueille et agrège les données RSE avec l'objectif annoncé d'aider les entreprises à comprendre ce qu'elles peuvent améliorer en la matière. La philosophie générale du classement reste la même : les dirigeants sont jugés sur les résultats qu'ils ont produits sur l'ensemble de leur mandat, avec une volonté d'objectivation ».

[http://business.lesechos.fr/directions-generales/strategie/veille-etudes/0211405040165-10-francais-au-palmares-des-patrons-les-plus-performants-301166.php?xtor=EPR-8-\[18 heures\]-20161019-\[Prov \]-1413980@2](http://business.lesechos.fr/directions-generales/strategie/veille-etudes/0211405040165-10-francais-au-palmares-des-patrons-les-plus-performants-301166.php?xtor=EPR-8-[18 heures]-20161019-[Prov]-1413980@2)

(Source : <http://business.lesechos.fr> du 19/10/2016, Valérie Landrieu)

● Un "cartel des lunettes" dans le viseur de l'Autorité de la concurrence

Le 20/10/16, Le Figaro a annoncé que l'Autorité de la concurrence allait condamner plusieurs distributeurs et industriels du secteur des lunettes. Motif : pratiques anticoncurrentielles. **Le Figaro** : « Aucune date d'audience n'a pour l'instant été fixée, [mais des sanctions pourraient tomber] d'ici à 2017 ». C'est donc, après les secteurs des lessives, des yaourts et des agences de mannequins, le secteur des lunettes qui est dans le collimateur de l'Autorité de la concurrence. Les principaux groupes visés : GrandVision (un distributeur), Luxottica, Safilo, Afflelou. L'enquête remonte à 2014, où des perquisitions ont été menées par l'Autorité. **Le Figaro** : « [Depuis,] une dizaine des fabricants de montures et distributeurs de lunettes ont reçu en mai 2015 une notification des griefs ». L'Autorité de la concurrence pense qu'il y aurait pu y avoir une entente entre industriels et distributeurs. En cause : les prix des montures pour des faits remontant aux années 2000. Parmi les entreprises incriminées, certaines seraient aussi « accusées de restriction sur les ventes en ligne de lunettes de soleil ». A l'heure où est écrit cet article, l'Autorité de la concurrence n'avait fait aucun commentaire.

http://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/un-cartel-des-lunettes-dans-le-viseur-de-l-autorite-de-la-concurrence_1842727.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 20/10/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Armée : les opérations extérieures ont coûté plus d'un milliard d'euros en 2016

Selon le journal Les Echos du 20/10/16, le coût des opérations militaires extérieures, Opex, (Mali, Sahel, Syrie...) pour 2016 est resté stable par rapport à 2015. Il est chiffré entre 1,1 milliard et 1,2 milliard d'euros. Les Echos indiquent que depuis 2011 (intervention en Lybie), il a constamment dépassé le milliard d'euros tout en étant systématiquement sous-estimé dans le budget de la Défense française. Par exemple, 2014 avait vu des dépenses réelles de 1,12 milliard d'euros, pour une dotation de 450 millions – soit un dépassement budgétaire de 665 millions d'euros. En 2017, le coût des Opex est estimé à 450 millions d'euros (sur un budget total de 32,7 milliards d'euros, + 600 millions par rapport à l'année précédente). **Le ministère de la Défense** : « [C'est un] montant cohérent avec les contrats opérationnels et les priorités stratégiques établies dans le Livre blanc ». Une clause de

sauvegarde prévue dans la loi de programmation militaire (LPM) permet le financement des surcoûts éventuels.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/10/20/20002-20161020ARTFIG00080-armee-les-operations-exterieures-ont-coute-plus-d-un-milliard-d-euros-en-2016.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 20/10/2016, Victoria Masson)

● 2015, année de la reprise dans le commerce de proximité ?

La Fédération des centres de gestion agréés (FCGA) vient de publier une étude, "*Chiffres et Commentaires*", qui concerne le secteur du commerce et dégage deux grandes tendances : stabilité des ventes et amélioration de la rentabilité. L'étude a porté sur l'analyse de 76 professions, de 11 secteurs, et a recueilli le témoignage de professionnels. Pour l'année 2015, l'Insee indique que les ventes TTC du commerce de détail et de l'artisanat commercial (boulangeries, pâtisseries, charcuteries) ont atteint 494 milliards d'euros TTC (+ 1,8 % en volume par rapport à 2014). Dans le commerce et la réparation automobile, le chiffre d'affaires s'est élevé à 110 milliards d'euros (+ 3,7 %). **Le secteur qui a le plus profité** de cet élan : les magasins du secteur non alimentaire (+ 2,7 %). Ont également réalisé **une bonne performance** les commerces spécialisés en biens culturels et loisirs avec des ventes chiffrées à 25 milliards d'euros (+ 3,2 %). **En augmentation**, les services (+ 1,4 %, contre + 1,1 % en 2014) et les transports (+ 0,9 %, contre + 0,9 % en 2014). **Se stabilisent**, malgré des variations minimales, l'hôtellerie-restauration (- 0,1 %, contre - 0,7 % en 2014), le commerce de détail alimentaire (- 0,2 %, contre + 0,5 % en 2014), la beauté-esthétique (- 0,2 %, contre 0,0 % en 2014). **Les secteurs dont le chiffre d'affaires est en baisse** : l'auto-moto (- 0,9 %, contre - 0,9 % en 2014), l'équipement de la maison (- 1,0 %, contre - 2,2 % en 2014), la santé (- 1,1 %, contre - 0,9 % en 2014), la culture et les loisirs (- 1,2 %, contre - 1,1 % en 2014), le bâtiment (- 1,4, contre - 1,5 % en 2014), l'équipement de la personne (- 2,4 %, contre - 2,1 % en 2014). **La rentabilité** : « *En moyenne, le résultat courant des petites entreprises chute de - 0,8 % en 2015 (contre - 3,4 % en 2014)* ». Pourquoi ? Parce que les charges ont été mieux maîtrisées et la gestion de la trésorerie a été plus rigoureuse dans les TPE du commerce, des services et de l'artisanat. **Les plus fortes augmentations** : les transports (+ 2,2 %), l'auto-moto (+ 2,1 %), la culture et les loisirs (+ 1,2 %). **Les plus fortes baisses** : l'équipement de la personne (- 2,2 %), la santé (- 1,4 %), l'artisanat du bâtiment (- 1,3 %). **Le classement des professions par revenus nets en 2015** : les pharmaciens d'officine (144 500 €, contre 144 900 € en 2014), les opticiens (63 000 €, contre 60 400 € en 2014), les ambulanciers et les taxis-ambulances (61 400 €, contre 52 000 € en 2014), les débitants de tabacs-jeux-journaux (46 200 €), les prothésistes-dentaires (45 800 €), les cafetiers et débitants de tabacs-jeux (44 600 €), les agents immobiliers (39 700 €). **Les professions qui gagnent le moins** : les coiffeurs à domicile (11 000 €, contre 10 800 € en 2014), les toiletteurs animaliers (12 500 €, contre 12 300 € en 2014), les exploitants de mercerie (14 300 €, contre 13 700 € en 2014), les esthéticiennes (14 800 €), les blanchisseries-pressing (15 700 €), les esthéticiennes-parfumerie (15 800 €) et les coiffeurs (17 900 €). **Francis Palombi**, président de la Confédération des Commerçants de France : « *Malgré des différences, le commerce et l'artisanat commercial indépendant ont bien résisté en 2015. On constate, notamment chez les jeunes ménages, une appétence pour revenir au centre-ville. Autre point important : les consommateurs achètent en ville, ils s'informent et privilégient la qualité* ».

<http://www.fcga.fr/2016/10/observatoire-de-la-petite-entreprise-n-62-fcga-banque-populaire-2015-annee-de-la-reprise-dans-le-commerce-de-proximite/>

(Source : www.fcga.fr, Observatoire de la petite entreprise n° 62 FCGA – Banque Populaire, octobre 2016)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Plus de 80 % des Français ne croient pas que la Sécu est « sauvée »

Le Carnet de santé, enquête réalisée par Odoxa pour France Inter-Le Figaro-MNH, indique que 84 % des Français ne croient pas que les comptes de la Sécurité sociale seront à l'équilibre l'année prochaine (contre 15 % qui y croient). Par famille politique, on constate que les sondés de droite n'y croient pas à 91 %. A gauche, les trois-quarts des sondés n'y

croient pas non plus. Par contre, pour 96 % des personnes interrogées, le retour à l'équilibre des finances sociales est un objectif « important », « prioritaire ». Afin de sauver la Sécurité sociale, 72 % pensent qu'il faut « inciter les médecins à limiter les arrêts maladie ». En ce qui concerne les hôpitaux, 73 % des personnes interrogées se déclarent contre le regroupement d'établissements. **Le Figaro** : « *Le baromètre du Carnet de Santé France Inter-Le Figaro-MNH met en lumière que les Français ont vécu un "septembre noir". Les affections hivernales reviennent en septembre, faisant exploser la part des Français malades (+ 8 points), à 26 %, relève Odoxa. Un plus haut depuis un an et demi. Le coût des soins a en conséquence explosé, de 75 euros en août à 84 euros en septembre* ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/10/20/20002-20161020ARTFIG00016-plus-de-80-des-francais-ne-croient-pas-que-la-secu-est-sauvee.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 20/10/2016, Guillaume Guichard)

● Aménagements de la procédure de contrôle Urssaf

Un décret du 8 juillet 2016 a apporté des aménagements à la procédure de contrôle Urssaf sur différents points. Ce texte n'est pas un bouleversement de la procédure, mais il apporte des précisions et des aménagements, qui étaient attendus par les cotisants. **L'avis préalable de contrôle** : il est obligatoire et doit être adressé 15 jours avant le début du contrôle (alors qu'avant il n'était pas mentionné dans la loi, et était simplement préconisé par l'Acoss). Lorsqu'une entreprise possède plusieurs établissements, un seul avis de passage peut être adressé au siège social. Le décret entérine une jurisprudence de la Cour de cassation (Cass. soc. 6 novembre 2014, n° 13-23895). Lorsqu'il s'agit d'une **personne morale**, l'avis de contrôle doit être adressé « à l'attention de son représentant légal et envoyé à l'adresse du siège social de l'entreprise ou le cas échéant à celle de son établissement principal, telles que ces informations ont été préalablement déclarées ». Dans le cas d'une **personne physique**, l'avis de contrôle est adressé à son domicile ou à défaut à son adresse professionnelle, telles que ces informations ont été préalablement déclarées. « *Sauf précision contraire, cet avis vaut pour l'ensemble des établissements de la personne contrôlée* ». **Les décisions implicites** : ce principe est « sécurisé ». **Sic-Experts comptables** : « *Le redressement ne pourra porter sur des éléments qui ont fait l'objet d'un précédent contrôle dans la même entreprise ou le même établissement et n'ont pas donné lieu à observations de la part de l'organisme effectuant le contrôle. Ce principe sera applicable dès lors que : l'organisme a eu l'occasion, au vu de l'ensemble des documents consultés, de se prononcer en toute connaissance de cause sur ces éléments ; et que les circonstances de droit et de fait au regard desquelles les éléments ont été examinés sont inchangées* ». **Le principe du contradictoire** : l'Urssaf est tenue de répondre quand la personne contrôlée a répondu avant le 30^{ème} jour suivant la mise en demeure. Elle doit écrire une réponse motivée pour « *chaque observation exprimée de manière circonstanciée par le cotisant* » ; sa réponse doit aussi détailler, « *par motif de redressement, les montants qui, le cas échéant, ne sont pas retenus et les redressements qui demeurent envisagés* ». **Le contrôle sur pièces** : « *Le texte élargit le champ des entreprises pouvant faire l'objet d'un contrôle sur pièces en l'étendant aux entreprises de moins de onze salariés à compter du 1^{er} janvier 2017 (au lieu des entreprises de neuf salariés au plus à ce jour)* ». **Les sanctions** : en cas de travail dissimulé, lorsque la personne contrôlée est un travailleur indépendant, le décret fixe « *l'assiette minimum forfaitaire de cotisation* ». **Sic-Experts comptables** : « *Celle-ci est égale, pour chaque exercice contrôlé, à trois fois la valeur annuelle du plafond en vigueur à la date à laquelle le contrôle a débuté, à défaut de preuve contraire* ».

<http://sic.experts-comptables.fr/sic-n%C2%B0-355/exercice-professionnel/am%C3%A9nagements-de-la-proc%C3%A9dure-de-contr%C3%B4le-urssa>

(Source : <http://sic.experts-comptables.fr> du 20/10/2016, Emmanuelle Dupeux-Lotteri

[Retour au sommaire](#)

FISCALITE

● L'Assemblée adopte une baisse d'impôts de 154 euros pour 7 millions de foyers

Le 20/10/16, les députés ont voté pour l'une des mesures importantes du budget 2017 : la baisse d'un milliard d'euros de l'impôt sur le revenu. En seront bénéficiaires sept millions de foyers, surtout dans les classes moyennes. Le revenu de référence (RFR, le seuil à ne pas

dépasser) est fixé à 20 500 pour les célibataires, 41 000 euros pour les couples. En ce qui concerne les familles, ce plafond sera majoré de 3 700 euros par demi-part supplémentaire. Montant de la réduction : il sera « de 20 % pour les contribuables dont le RFR est inférieur à 18 500 euros (37 000 euros pour les couples), puis dégressif ensuite ». **Bercy** : « Le gain moyen sera de 154 euros. Et il sera significatif pour la très grande majorité des ménages concernés, puisque 5 millions d'entre eux verront leur impôt réduit en moyenne de 193 euros ». **Pour la droite**, il s'agit d'une mesure « purement électoraliste [qui ne concernera] qu'une partie de la population française et qui reste modeste ». **Marie-Christine Dalloz**, députée LR : « [Ce projet concentrera] de plus en plus la pression fiscale sur une faible partie de la population. Et [...] il ne revient en aucune façon sur le choc fiscal du début du quinquennat ». Réponse de **la gauche**, par la voix de **Valérie Rabault**, rapporteure générale (PS) : « Les foyers concernés paieront moins d'impôt sur le revenu en 2017 qu'en 2012, quand le budget avait été rédigé par la droite au pouvoir ».

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/l-assemblee-adopte-une-baisse-d-impots-de-154-euros-pour-7-millions-de-foyers_1842915.html

(Source : <http://l'expansion.lexpress.fr> du 20/10/2016, avec AFP)

● Impôt sur les sociétés (IS) : le taux réduit de 15 % va concerner plus d'entreprises

Le 19/10/16, dans le cadre du vote du projet de loi de finances 2017 (PLF), les députés ont voté une baisse de l'impôt sur les sociétés (IS) d'ici à 2020. Dès 2017, le taux normal d'IS sera ramené à 28 % pour les PME jusqu'à 75 000 euros de bénéfices, puis pour l'ensemble des entreprises progressivement jusqu'en 2020. Le taux réduit d'IS de 15 % sera étendu à un nombre supérieur d'entreprises à partir du 01/01/2019. Il concernera toutes les entreprises réalisant moins de 50 millions d'euros de chiffres d'affaires (contre celles réalisant aujourd'hui des chiffres d'affaires inférieurs à 7 millions d'euros et sur les 38 120 premiers euros de bénéfices). La mesure sera inscrite au code des impôts.

Le calendrier dans le détail :

→ **2017**. Les bénéfices de toutes les PME (jusqu'à 75 000 euros) seront soumis au taux d'IS de 28 %. Toujours valable, le taux réduit de 15 % (jusqu'à 7 millions d'euros de chiffres d'affaires et 38 120 euros de bénéfices).

→ **2018**. Le taux d'IS de 28 % sera appliqué sur les premiers 500 000 euros de bénéfices de toutes les entreprises.

→ **2019**. Le taux réduit d'IS de 15 % est étendu aux PME dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions d'euros (et appliqué sur les 38 120 premiers euros de bénéfices). Le taux d'IS de 28 % concernera, lui, les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 milliard d'euros.

→ **2020**. Le taux de 28 % est généralisé pour toutes les entreprises.

http://lentreprise.lexpress.fr/gestion-fiscalite/impots-taxes/impot-sur-les-societes-is-le-taux-reduit-de-15-va-concerner-plus-d-entreprises_1842827.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 20/10/2016, Thiphaine Thuillier)

[Retour au sommaire](#)

● Les prestations offertes par les CE bientôt taxées ?

Le gouvernement réfléchit actuellement sur la possibilité de taxer les œuvres sociales des comités d'entreprise (CE), aujourd'hui exonérées de cotisations sociales. Il réfléchirait sur l'idée d'introduire un plafond d'exonération par salarié et par an. **Michel Sapin**, ministre des Finances et de l'Économie : « Le débat commence ». En septembre, une mission a été confiée par le gouvernement à l'inspection générale des Finances ; il s'agit d'une « mission de consultation » sur « l'évolution du régime social des avantages versés par le comité d'entreprise ». Le gouvernement considère qu'il s'agit d'une véritable « niche sociale ». **Michel Sapin**, ministre de l'Économie et des Finances, **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, **Myriam El Khomri**, ministre du Travail, dans une note adressée à l'inspection des Finances : « La dynamique de cette niche sociale constitue un enjeu financier de premier ordre, la Cour des Comptes estimant ainsi en 2007 la perte de recettes liées aux avantages accordés par les comités d'entreprise à environ 1,4 milliard d'euros ». Les syndicats ont immédiatement réagi. **La CGT**, à l'AFP : « [Le gouvernement réfléchit à taxer les activités sociales et culturelles] à partir de 322 euros attribués ». **La CGC-CFE** :

« Considérer le budget d'œuvres sociales comme une niche sociale qui permettrait aux entreprises de substituer des avantages sociaux aux augmentations de salaire traduit une méconnaissance des pratiques d'entreprise, en particulier des négociations salariales. Prétendre travailler au nom de l'équité en se contentant de pénaliser ceux qui reçoivent un peu est une malhonnêteté envers tous les salariés. Oublier que les activités sociales et culturelles des comités d'entreprise constituent la pierre angulaire de l'existence d'un grand nombre d'entreprises dans le secteur de la culture, du sport, du loisir et du social constitue une erreur ». **L'Unsa** : « [Une telle initiative aurait des] effets destructeurs très graves et aboutirait obligatoirement à des reculs dans l'accès aux vacances, aux loisirs et à la culture, mais aussi à la restauration ». **La Tribune** : « Alors, le gouvernement va-t-il aller au bout de son projet ? Aux dernières nouvelles, la menace pesant sur les CE s'éloignerait. Le gouvernement renonçant à modifier les règles pour 2017. En revanche, pour la suite, le prochain exécutif disposera du rapport de l'inspection générale des finances sur la question. Et là... »

[http://www.latribune.fr/economie/france/les-prestations-offertes-par-les-ce-bientot-taxees-608444.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20161018](http://www.latribune.fr/economie/france/les-prestations-offertes-par-les-ce-bientot-taxees-608444.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20161018)

(Source : www.latribune.fr du 18/10/2016, Jean-Christophe Chanut)

● Les Entreprises du Voyage s'élèvent contre le projet de taxation des aides aux vacances

Suite aux réflexions du gouvernement concernant la taxation des œuvres sociales des CE, le syndicat "Les entreprises du voyage" a réagi. **Jean-Pierre Mas**, président du syndicat : « [Ce projet de taxation des avantages versés aux salariés par les comités d'entreprises (...), notamment au titre des aides aux vacances, est] une mesure antisociale et inadmissible de la part d'un gouvernement de gauche. Elle aura des répercussions lourdes pour le secteur du tourisme ». Pour M. Mas, cela aura pour conséquence la quasi-disparition des achats de forfaits et prestations touristiques par les CE. Une initiative commune de protestation à l'intention des parlementaires a été lancée par les Entreprises du voyage et les autres fédérations du secteur, le Seto (tour-opérateurs), l'Unat (tourisme et plein air), l'Unosel (séjours linguistiques), le CEAG (voyages de groupes). **Valérie Boned**, secrétaire générale déléguée des Entreprises du voyage : « Des amendements au projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2017 sont déjà prêts sur ce sujet et devraient être déposés dans les trois semaines ».

<http://www.tourhebdo.com/actualites/detail/96558/les-entreprises-du-voyage-s-elevent-contre-le-projet-de-taxation-des-aides-aux-vacances.html>

(Source : www.tourhebdo.fr du 19/10/2016, C.P.)

● Victimes du terrorisme : les assurances davantage taxées

Le 19/10/16, Juliette Méadel, secrétaire d'Etat chargée de l'Aide aux victimes, a annoncé que le fonds de garantie d'indemnisation des victimes va être doté de davantage de ressources. Comment ? En augmentant la taxe sur les contrats d'assurance qui le finance ; cette taxe va donc passer de 4,30 à 5,90 euros. **Mme Méadel**, sur France Info : « [Cela] permet de stabiliser les ressources du fonds ». Elle a également confirmé que l'État se portera garant des ressources du fonds. A sa demande, sera publié par le FGTI « un référentiel sur l'indemnisation », c'est-à-dire une « "sorte de barème", indiquant quelle somme d'argent peut percevoir une victime en fonction de son préjudice ». Une façon de répondre à la demande de transparence faite par les associations de victimes. **Mme Méadel** : « Ça va rapporter 140 millions d'euros par an, ce qui va permettre de ne pas puiser dans les réserves du fonds ». **Le Point** : « Créé en 1986, le FGTI est financé par une contribution de 4,30 euros prélevée sur chacun des 80 millions de contrats d'assurance de biens signés en France (auto, habitation, etc.). Cette taxe avait été rehaussée pour la première fois (3,30 euros précédemment) depuis plus de dix ans par un arrêté du 30 octobre 2015 afin d'augmenter les ressources du fonds. Le niveau maximum prévu par la loi est de 6,50 euros ».

[Retour au sommaire](#)

[http://www.lepoint.fr/societe/victimes-du-terrorisme-les-assurances-davantage-taxe-es-19-10-2016-2077037_23.php?M_BT=77616227272&m_i=lmrsMLDhND11SyTHs3vzUT4vzQDPJErJW_czNrFMRchr1D0AGWqUwfFZ7iO%2Bf4sz6pAf%2BTrRVKylyjktIMZE8h1bAlvIB#xtor=EPR-6-Newsletter-Mi-journee\]-20161019](http://www.lepoint.fr/societe/victimes-du-terrorisme-les-assurances-davantage-taxe-es-19-10-2016-2077037_23.php?M_BT=77616227272&m_i=lmrsMLDhND11SyTHs3vzUT4vzQDPJErJW_czNrFMRchr1D0AGWqUwfFZ7iO%2Bf4sz6pAf%2BTrRVKylyjktIMZE8h1bAlvIB#xtor=EPR-6-Newsletter-Mi-journee]-20161019)

(Source : www.lepoint.fr du 19/10/2016, AFP)

LA VIE DES ENTREPRISES

● La CGT accuse PSA de préparer un plan de suppressions de poste

Le 18/10/16, la CGT a divulgué dans la presse un document interne du groupe PSA, une note qui indiquerait que PSA s'apprêterait à supprimer 2 133 postes en France en 2017. Il n'y aurait pas de licenciements secs ; il s'agirait de départs volontaires non remplacés, de préretraites et de congés de longue durée. La direction de PSA a démenti l'information.

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/automobile/sur-fond-de-brexit-et-de-chasse-au-diesel-psa-va-supprimer-2100-postes-en-2017-608283.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20161018](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/automobile/sur-fond-de-brexit-et-de-chasse-au-diesel-psa-va-supprimer-2100-postes-en-2017-608283.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20161018)

(Source : www.latribune.fr du 18/10/2016, avec AFP)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Anne Hidalgo veut autoriser les commerces parisiens à ouvrir 12 dimanches en 2017

Le 18/10/16, la mairie de Paris a déclaré qu'Anne Hidalgo, maire de la ville (PS), comptait autoriser, en 2017, les commerces parisiens à ouvrir douze dimanches. C'est le maximum possible. Le but : « soutenir les commerce de proximité ». Bruno Julliard, premier adjoint : « [Cette] décision pragmatique, [prise après avoir reçu syndicats, organisations patronales et branches,] s'appuie sur la réalité des rythmes de vie des Parisiens, dans un contexte économique difficile pour les commerçants, touchés notamment par la baisse de la fréquentation touristique ». La mairie : « Il est essentiel, lors de grandes périodes de consommation, que le petit commerce puisse ouvrir le dimanche et faire face à la concurrence des grandes enseignes situées en ZTI [zones touristiques internationales, Ndlr] ». M. Julliard : « A l'inverse de la généralisation qui met en difficulté les petits commerces et ne conditionne les contreparties salariales qu'aux accords d'entreprise, les dimanches du maire garantissent à tous les salariés une rémunération deux fois plus importante que celle qu'ils touchent les autres jours de la semaine et un jour de repos ». Les communistes et les écologistes ont demandé que le nombre de dimanches autorisés soit restreint. Décision sera rendue à la suite du Conseil de Paris qui aura lieu du 7 au 9 novembre et le passage de la proposition devant la Métropole du grand Paris, qui peut seule émettre un avis conforme sur la question.

[http://www.challenges.fr/france/anne-hidalgo-veut-autoriser-les-commerces-parisiens-a-ouvrir-12-dimanches-en-2017_433757#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20161019](http://www.challenges.fr/france/anne-hidalgo-veut-autoriser-les-commerces-parisiens-a-ouvrir-12-dimanches-en-2017_433757#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20161019)

(Source : www.challenges.fr du 19/10/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Signature de trois chartes pour favoriser emploi des Parisiens

Le 18/10/16, trois chartes pour l'emploi ont été signées à l'occasion des dix ans de la fondation Face (Fondation Agir contre l'exclusion, qui réunit une vingtaine d'entreprises mobilisées pour lutter contre le chômage). Les signataires : Pauline Véron (PS), adjointe à la maire de Paris chargée de l'emploi, André Renaudin, directeur général du groupe AG2R La Mondiale, Philippe Pont-Nourat, directeur des relations institutionnelles de Sodexo France et Christophe Catoir, président du groupe Adecco France. Leur engagement : « Faire profiter un certain nombre d'habitants du développement économique de Paris à travers des objectifs chiffrés de recrutements ». Les objectifs : pour AG2R La Mondiale, la création de 120 postes de conseillers de clientèle et de gestionnaires en 2017 ; pour Sodexo, l'embauche d'une vingtaine d'apprentis et la nomination, parmi son personnel, de trente "parrains" dont la tâche sera d'accompagner chacun un chômeur ; pour Adecco, l'organisation en 2017 de « dix sessions de recrutement sous forme de job dating ciblées sur

les métiers en pénurie de main-d'œuvre (bâtiment et travaux publics, restauration, sanitaire et social...) ».

[@1">http://www.leparisien.fr/paris-75004/signature-de-trois-chartes-pour-favoriser-emploi-des-parisiens-19-10-2016-6228687.php#xtor=EREC-1481423604----"Default_value">@1](http://www.leparisien.fr/paris-75004/signature-de-trois-chartes-pour-favoriser-emploi-des-parisiens-19-10-2016-6228687.php#xtor=EREC-1481423604----)

(Source : www.leparisien.fr du 19/10/2016)

● Val d'Oise : FedEx s'étend à Roissy et va créer jusqu'à 400 emplois

Le 18/10/16, **FedEx** a annoncé qu'il allait étendre sa présence à l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle. Le groupe va investir un total de 1,4 Mds€. Vont être créés 200 à 400 emplois dans la logistique et la manutention, notamment pour le chargement et le déchargement des avions. **Alain Chaillé**, vice-président des opérations de FedEx pour l'Europe du Sud : « *[La grande majorité du recrutement] se fera dans le Val-d'Oise, l'Oise, la Seine-et-Marne et la Seine-Saint-Denis, autour de l'aéroport* ». **Patrick Renaud**, président de la communauté Roissy Pays-de-France : « *Des entreprises auront tout intérêt à se positionner autour de Roissy pour que leurs marchandises soient expédiées le plus vite possible* ». Les collectivités locales verront aussi leurs finances être dopées grâce aux revenus fiscaux générés par ces implantations futures. **André Toulouse**, maire de Roissy-en-France : « *Nous aurons notre part, comme le département, et la communauté d'agglomération et ses 350 000 habitants* ». **M. Renaud** : « *C'est formidable. FedEx aurait pu choisir Londres (Angleterre) ou Francfort (Allemagne). Cela montre leur attachement pour Roissy.* »

[@1">http://www.leparisien.fr/roissy-en-france-95700/fedex-s-etend-a-roissy-et-va-creer-jusqu-a-400-emplois-18-10-2016-6224370.php#xtor=EREC-1481423529----"Default_value">@1](http://www.leparisien.fr/roissy-en-france-95700/fedex-s-etend-a-roissy-et-va-creer-jusqu-a-400-emplois-18-10-2016-6224370.php#xtor=EREC-1481423529----)

(Source : www.leparisien.fr du 18/10/2016, Romain Chiron)

● Yvelines. Flins-sur-Seine : 355 embauches à l'usine Renault

Le 17/10/16, l'**usine Renault** de Flins-sur-Seine a lancé une campagne de recrutements. Doivent être embauchés 355 CDI et CDD. Un forum a été organisé pour cette occasion avec Pôle emploi (qui avait envoyé un courrier électronique à de potentiels candidats dont le profil pouvait correspondre à ce que cherchait Renault). **Marie-Laure Greffier**, DRH de l'usine : « *C'est le second forum organisé en collaboration avec Pôle emploi. [...] On a du mal à trouver des candidats car on recherche des personnes avec une technicité spécifique, ayant des compétences en robotique par exemple.* »

[@1">http://www.leparisien.fr/poissy-78300/flins-sur-seine-355-embauches-a-l-usine-renault-18-10-2016-6224103.php#xtor=EREC-1481423601----"Default_value">@1](http://www.leparisien.fr/poissy-78300/flins-sur-seine-355-embauches-a-l-usine-renault-18-10-2016-6224103.php#xtor=EREC-1481423601----)

(Source : www.leparisien.fr du 18/10/2016,

OPINIONS / VIE POLITIQUE

● Pour François Rebsamen, la courbe du chômage "s'est effectivement inversée"

Dans un entretien au Parisien, le 20/10/16, **François Rebsamen**, ancien ministre du Travail, a déclaré que, pour lui, la courbe du chômage « *s'est effectivement inversée* ». **M. Rebsamen** : « *Ce quinquennat a été un quinquennat de redressement économique mais cela a été plus long qu'espéré. Mais ce redressement a bien lieu et la courbe s'est effectivement inversée, on va le voir clairement à la fin de l'année. [François Hollande a] eu raison puisque la courbe se sera inversée. [...] Si on a fait une erreur collective, c'est peut-être d'avoir considéré que ça irait plus vite. [...] Il a fallu plus de temps pour redresser les comptes de la nation, pour redonner le moral et relancer l'économie. [...] On ne peut pas faire confiance [aux chiffres des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi]. Les chiffres de Pôle emploi sont plus fiables sur une période plus longue de six mois ou un an. Le seul véritable outil de comparaison, c'est le taux de chômage de l'Insee, publié chaque trimestre. [Et s'il y a plus de chômeurs qu'en 2012, c'est qu'il y a aussi plus de population]* ».

http://www.lexpress.fr/emploi/pour-francois-rebsamen-la-courbe-du-chomage-s-est-effectivement-inversee_1842755.html

(Source : www.lexpress.fr, 20/10/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr